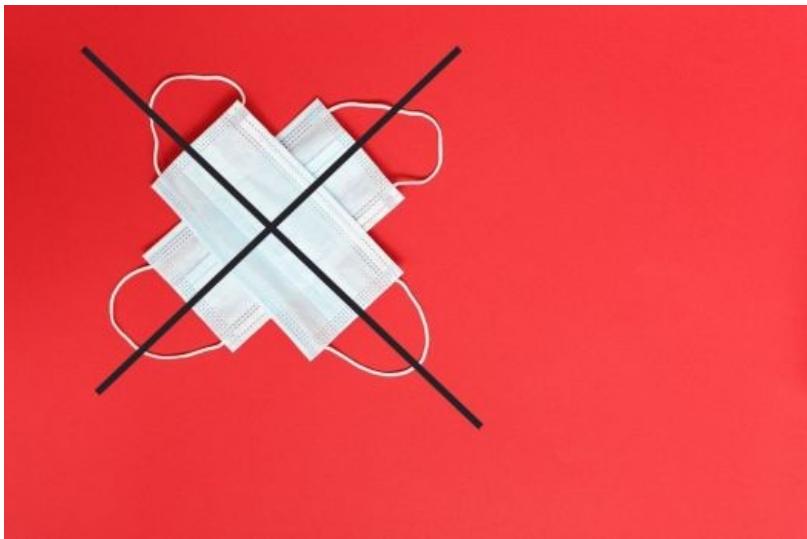




Fin du port du masque en intérieur - Les nouvelles réglementations ...

Depuis le 14 mars 2022 :



- Fin du port du masque en intérieur (sauf dans les transports collectifs).
- Fin du pass vaccinal (sauf dans les établissements de santé, les Ehpad et les établissement accueillant des personnes en situation de handicap).
- Fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées.
- Fin du protocole en entreprise et de l'obligation du port du masque.

Liens utiles

[Point de situation](#)